Réglages de la remise des travaux du DEVOIR

Sous l’onglet « Réglages de la remise des travaux », il sera possible d’ajouter une ou plusieurs étapes de confirmation de remise des travaux par les étudiant·e·s :

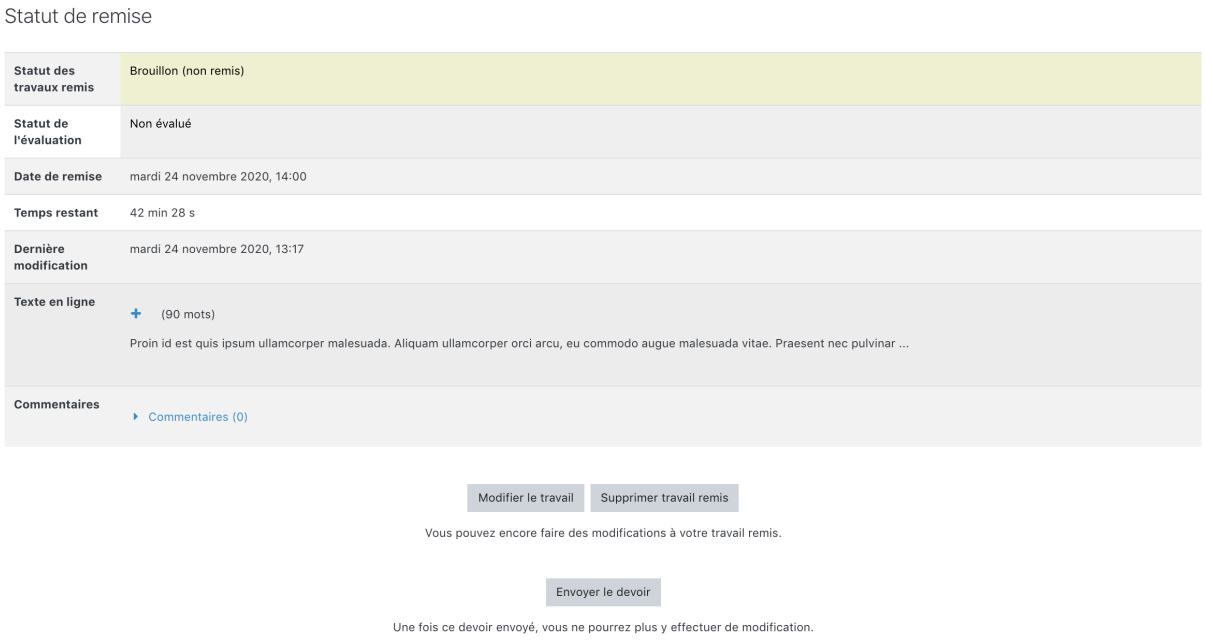
Bouton «Envoyer le devoir»:

Il est possible d'ajouter un bouton « **Envoyer le devoir** » sur lequel les étudiant·e·s doivent cliquer pour confirmer que leur travail est terminé et rendu.

> Il ou elle ne pourra plus effectuer de modifications à son travail après avoir cliqué sur ce bouton.

Si cette option est activée, lorsque l’étudiant·e clique sur « Enregistrer » après avoir ajouté son fichier/texte, son travail sera considéré comme un brouillon et il pourra le modifier (en cliquant sur « Modifier son travail ») jusqu’à ce qu’il ait cliqué sur ce bouton « Envoyer le devoir ».

> Si l’étudiant·e clique uniquement sur « Enregistrer » et pas sur « Envoyer le devoir », si cette option est activée, son travail sera visible par l’enseignant·e mais répertorié comme un « Brouillon ».



Déclaration de remise:

Il est possible de demander aux étudiant·e·s d'accepter la **déclaration de remise** dont le texte est défini par l'administrateur.

> Si l'étudiant·e clique uniquement sur « Enregistrer » et ne coche pas « Ce document est le fruit de mon propre travail etc. », si cette option est activée, son travail sera visible par l'enseignant·e mais répertorié comme un « Brouillon ».

> Gardez en tête que plusieurs enseignant·e·s vont créer une activité Devoir pour leurs examens. Ainsi, il est fort probable que vos étudiant·e·s soient amené·e·s à travailler avec plusieurs activités Devoir qui ne sont pas paramétrées de la même manière. Ces deux étapes peuvent facilement passer inaperçues ou bien être oubliées, surtout si d'autres activités Devoir ne les comportaient pas. Ainsi, si vous décidez d'activer une ou les deux options, **sensibilisez vos étudiant·e·s** et **mentionnez clairement dans vos consignes** que l'étudiant·e devra confirmer le rendu en cliquant sur le bouton « **Envoyer le devoir** » et/ou **accepter la déclaration de remise** pour que son travail soit comptabilisé.

Réouverture des travaux remis:

Comme l'activité Devoir est à visée évaluative ici, et non formative, il n'est pas nécessaire de permettre une « **Réouverture des travaux** » remis. Le paramètre par défaut (« Jamais ») peut donc être conservé.

Créé 2020-11-24 11:52:51 UTC par Marie Stoecklin
Mis à jour 2023-02-01 09:06:28 UTC par Emilie Lettry